

FRAGNIÈRE, Jean-Pierre. – *Comment réussir un mémoire ? Comment présenter une thèse ? Comment rédiger un rapport ?* – Paris : Dunod, 1986. – 142 p.

« Un mémoire est un document (dactylographié) de 40 à 200 pages (ou plus) réalisé dans le cadre d'un processus de formation par une ou plusieurs personnes, sur un sujet proche du champ d'études choisi et dans une perspective qui s'efforce de tenir compte des règles de l'activité scientifique. »

Les domaines de référence de l'auteur sont les sciences sociales et les formations qui conduisent aux professions sociales et soignantes. À noter : un chapitre sur le directeur du mémoire, ce qu'on peut en attendre et les diverses formes de collaboration.

Relevons cette réflexion de l'auteur : « La réalisation du mémoire est souvent la clé d'obtention d'un diplôme [...]. C'est une période privilégiée au cours de laquelle vous pourrez vous attacher à définir et à analyser un problème de manière approfondie et relativement autonome. Pour l'essentiel, cette partie de vos études vous appartient, vous devez l'organiser ; à vous l'autonomie, à vous aussi les risques ».

JUCQUOIS, Guy. – *Rédiger, présenter, composer : l'art du rapport et du mémoire.* – Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 1989. – 97 p.

« Le mémoire est un travail de fin d'études qui entre souvent pour une part notable dans l'appréciation globale portée sur l'étudiant qui achève sa formation. »

« C'est un document dactylographié comprenant entre 30 et 300 pages ou plus. On peut affirmer que le travail de fin d'études est le couronnement d'un cycle, l'achèvement d'une période de vie et le début d'une autre étape. »

L'auteur professeur à l'Université Catholique de Louvain présente dans un premier chapitre les finalités d'un travail de fin d'études, quel que soit le nom donné à ce type d'écrit : thèse, mémoire, doctorat... S'il lui semble relativement facile de contrôler la mémorisation des connaissances dispensées dans un enseignement, « le travail de fin d'études constitue, à l'instar du chef-d'œuvre des compagnons d'autrefois, la preuve matérielle, accessible à tous, du niveau de capacité qu'a atteint l'étudiant. Selon les cas et les niveaux, cette preuve consacre l'aptitude à comprendre, à synthétiser et à reproduire personnellement, mais correctement et avec esprit critique, des données, ou encore l'aptitude à entreprendre des recherches originales dans un domaine déterminé. »